



COMITÉ TECHNIQUE INTERRÉGIONAL DU 27 / 01 / 2021

En préambule, **FORCE OUVRIÈRE** lit une déclaration liminaire dans laquelle nous dénonçons, d'une part l'amateurisme récurrent de la DISP dans la préparation de ses instances, et d'autre part le projet de «*Surveillant-Clown*» ou «*Surveillant-Acteur*», marotte des comparses DAP-UFAP, qui veulent ensemble nous faire croire qu'ils vont, au travers d'un blabla sans saveur et surtout sans moyens, enfoncer des portes ouvertes et améliorer nos conditions de travail.

FORCE OUVRIÈRE n'a pas attendu toutes ces simagrées et cette tentative d'enfumage pour s'intéresser aux conditions de travail des agents, nos représentants locaux régionaux et nationaux y travaillent chaque jour... depuis toujours.

- **Point sur la situation sanitaire (COVID-19)**

Nous déplorons une dégradation importante de la situation sur les 4 dernières semaines. Le ministère n'a pas donné de consignes sur le public cible des détenus pour la vaccination. Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire (DAP) a été interpellé pour la priorisation des personnels pénitentiaires pour la vaccination. Pour l'heure, nous ne sommes pas prioritaires.

- **Le Surveillant-Clown Acteur**

FORCE OUVRIÈRE rappelle que la priorité des priorités et de renforcer les effectifs : pas de sécurité, pas d'efficacité et pas de conditions de travail décentes sans une mise à niveau des effectifs.

Le Directeur Interrégional Adjoint (DIA), Monsieur PINEY, nous indique que les taux de couverture ont été grandement améliorés sur la région, avec une moyenne de 95%. Il ajoute qu'en revanche l'absentéisme est extrêmement élevé sur la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Marseille. Certes... il faudrait peut-être chercher à savoir pourquoi.

Les gestions RH de certains établissements seraient-elles à revoir ?

Le Directeur Interrégional (DI), Monsieur ALVES, souhaite travailler en marge du CTI sur ce dossier. Il va demander aux Chefs d'Etablissements (CE) de travailler de façon similaire avec les acteurs locaux.

FORCE OUVRIÈRE n'émet pas d'opposition de principe mais refuse la réunionite chronophage et inutile. Le DI souhaite étudier des établissements qui fonctionnent le mieux pour s'en inspirer.

FORCE OUVRIÈRE indique que les rythmes de travail constituent un levier d'action essentiel au bien-être des agents. Nous dénonçons le manque de souplesse de l'administration sur ces sujets, toujours plus encline à réduire les heures supplémentaires et raisonner à l'économie plutôt qu'à afficher une réelle volonté d'améliorer les conditions d'exercice de ses personnels.

- **Les constructions annoncées sur la DISP**

- ▶ **Baumettes Historiques** : démolition prévue au 2eme semestre 2021.
- ▶ **Centre Pénitentiaire (CP) de Marseille-Baumettes 3** : 740 places de détention homme dont un bâtiment «Respecto». Ouverture prévue pour fin 2024.
Ouverture d'un restaurant d'application de 40 couverts à la structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Marseille pour la formation des détenus aux métiers de la restauration, dans les locaux du SPIP.
- ▶ **Comtat Venaissin (Entraigue-sur-la-Sorgue)** : Création d'un centre de détention (CD) de 400 places homme. Début des travaux fin 2022 pour une ouverture fin 2024/2025.
- ▶ **CP d'Aix-Luynes** : création de 55 places de SAS et 45 places de Semi-Liberté. Ouverture prévue pour janvier 2022.
Réflexion sur la création d'un stand de tir et d'un dojo sur le domaine pénitentiaire pour la formations des agents de la DISP de Marseille.
- ▶ **CP Toulon-La-Farlède** : création de 180 places de SAS. Début des travaux fin 2021.
- ▶ **CP Avignon-Le Pontet** : création de 120 places de SAS. Début des travaux fin 2022.
Création d'une base modulaire dans l'enceinte de l'établissement pour l'Equipe Locale de Sécurité Pénitentiaire (ELSP) provisoire, suivi d'une réflexion sur la création d'une base pérenne à l'extérieur sur le domaine pénitentiaire.

Les SAS dépendront des établissements de rattachement avec mutualisation de certains services tels que le greffe et un déport de la vidéo-surveillance et des alarmes.

- **Questions diverses**

Rupture conventionnelle : **FORCE OUVRIÈRE** souhaite faire un bilan sur les demandes de ruptures conventionnelles. Actuellement 15 demandes ont été enregistrées sur la DISP de Marseille. Celles-ci ont été transmises au Secrétariat Général du ministère de la Justice qui doit les arbitrer. La procédure devrait reprendre normalement et toutes les demandes en cours seront traitées.

La DISP de Marseille rappelle aux organisations Syndicales (OS) que cette procédure est expérimentale pour 6 ans et que l'obtention de la rupture conventionnelle n'est pas de droit, l'administration n'étant pas tenue de justifier ses refus.

Déploiement des ELSP : Le DIA nous rappelle **son** projet de création des ELSP... et **FORCE OUVRIÈRE** lui rappelle qu'avant de nous imposer **son** propre projet, il conviendrait de respecter la circulaire du 04/10/2019. Pour mémoire, c'est aux établissements de faire remonter leurs besoins après consultation des OS locales. Le projet de la DISP, présenté sans la moindre concertation des acteurs locaux, ne remporte pas forcément l'adhésion des agents... ni des CE. Nous l'avions déjà demandé... nous insistons de nouveau... on nous promet d'en reparler... **Le DI affiche sa volonté de maintenir un dialogue social apaisé et efficace... nous émettons des doutes.**

Sécurité des véhicules des personnels : **FORCE OUVRIÈRE** rappelle les incidents survenus sur le CP de Borgo et le CD de Tarascon. La DISP promet de prendre des dispositions pour améliorer la sécurité des parkings. Pour le CD de Tarascon, l'autorisation d'entrer les véhicules en service de nuit nous est confirmée. Le système de digicode sera également remplacé par un dispositif de badges magnétiques conformément aux demandes émises par le bureau local **FORCE OUVRIÈRE** du CD de Tarascon.

Octroi des récompenses : **FORCE OUVRIÈRE** rappelle que plusieurs établissements ont fait des demandes de récompenses pour des agents, notamment suite aux émeutes de la MA de Grasse en mars 2019. A ce jour, les agents attendent toujours... le DI nous indique avoir transmis ces demandes à la DAP... elles seraient en attente de traitement. **FORCE OUVRIÈRE** précise que les récompenses doivent être données en temps et en heure... pas un an après les faits !!!

- **Budget des ACT (Amélioration des Conditions de Travail)**

La DISP nous indique que l'enveloppe dédiée est de l'ordre de 50 000 €. **FORCE OUVRIÈRE** précise que les effectifs de la DISP ont augmentés et qu'il convient donc d'augmenter cette enveloppe. Après analyse des projets présentés, est retenue la répartition suivante :

MA Ajaccio	512,98 €
MA Arles	2 169,36 €
CP Avignon Le Pontet	2 942,55 €
CP Borgo	3 338,32 €
CD Casabianda	2 344,21 €
MA Digne	374,03 €
EPM Marseille	4 376,92 €
MA Grasse	2 547,86 €
CP Marseille	5 397,00 €
MA Nice	4 760,00 €
CD Salon de Provence	1 812,88 €
CD Tarascon	5 338,89 €
CP Toulon la Farlède	6 122,12 €
DISP Siège + ERIS + PREJ 13 + PREJ 83	4 842,62 €
SPIP 04-05	229,89 €
SPIP 06	1 209,36 €
SPIP 13	2 806,36 €
SPIP 20	179,99 €
SPIP 84	438,00 €
TOTAL	51 743,34 €

*Les membres de **FORCE OUVRIÈRE** ayant siégé à ce CTI se tiennent à votre disposition pour toutes précisions utiles sur les détails des vos structures.*

Pour l'UISP **FORCE OUVRIÈRE** PACA-Corse
le pôle communication, 29/01/21